



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DELIBERATION N° CC-2021-125

OBJET : APPROBATION DE LA REPRISE EN REGIE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA COMMUNE DE LACOSTE

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 37 - PROCURATIONS : 5 - VOTANTS : 42

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Emilie SIAS, M. Cédric MAROS, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, Mme Dominique SANTONI, Mme Laurence GREGOIRE, M. Dominique THEVENIAU, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI.

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CERESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIOUX : M. Francis FARGE

MENERBES : M. Patrick MERLE

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL représentée par M. Pascal DELAN

SAINT-PANTALEON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LES-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Isabelle TAILLIER, M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

MURS : M. Christian MALBEC

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELY

Procurations :

APT : Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO.

AURIBEAU : M. Roland CICERO donne procuration à M. Roger ISNARD

SAINT-SATURNIN-LES-APT : Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2013151-0004 du 31 mai 2013 prescrivant la fusion des Communautés de Communes du Pays d'Apt et du Pont Julien avec intégration des communes de Buoux et de Joucas à compter du 1er janvier 2014,

Vu la délibération de la commune LACOSTE en date du 21 novembre 2011 approuvant le contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif sur cette commune, avec la société SOGEDO,

Considérant que ce contrat a pris effet à compter du 1er janvier 2012 pour une durée de 10 ans soit jusqu'au 31 décembre 2021,

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation du 17 juin 2021 relatif à la gestion en régie de l'assainissement collectif de la commune de LACOSTE à compter du 1er janvier 2022,

Considérant la nécessité de maintenir la continuité du service de l'assainissement collectif sur la commune de LACOSTE,

Le Président propose à l'assemblée de délibérer en vue de la mise en œuvre d'une régie du service de l'assainissement collectif sur la commune de LACOSTE à compter du 1er janvier 2022.

**L'ORGANE DELIBERANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSE DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

Décide de mettre en œuvre une gestion en régie pour l'assainissement collectif de la commune de LACOSTE à compter du 1er janvier 2022,

Autorise le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à lancer toutes les procédures utiles et à signer tous les documents indispensables à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.